DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-014
Création d'un emploi permanent d'ingénieur ou d'attaché de catégorie A justifié par les besoins des services sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L332-8 2° du code général de la fonction publique

Nbre de Conseillers en excercice : 34
Nbre de présents : 27
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 4
Date de convocation et d'affichage : 04/02/2025
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme PINCÉ Laure, Mme RIGAL Nathalie, M. VIUDES Christian, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline, M. DARMAGNAC Frédéric, M COLMAGRO Ghislain, Mme AUBERT Roseline, M. LAINÉ Fabien, M. MINIAU Dominique

Procurations : Mme MALLO Caroline donne procuration à M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULES Éric donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel

Excusés : Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. CRUCHANDEU Paul, M. SOULES ÉRIC

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-014-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Rapporteur : Mme CASSAGNE Patricia

Madame la présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable du développement de l'aérodrome de catégorie hiérarchique A car les besoins des services le justifient.

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-8 2°

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

CONSIDERANT que les besoins des services justifient la création d'un emploi de catégorie A,

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante :

- De créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures/semaine d'ingénieur ou d'attaché de catégorie hiérarchique A à compter du 1er septembre 2025
- Que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la structure,
- Que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant :
  - ✓ Savoir-faire commercial,
  - ✓ Sens de la négociation,
  - ✓ Qualité relationnelle,
  - ✓ Rigueur et réactivité,
  - ✓ Prise en compte d'un projet dans sa globalité,
  - ✓ Capacité à travailler en réseau et en transversalité,
  - ✓ Connaissance du milieu de l'entreprise (notamment de type start up),
  - ✓ Connaissance du fonctionnement des collectivités locales,
  - ✓ Savoir-faire en matière de transactions foncières et immobilières,
  - ✓ Capacité d'initiative,
  - ✓ Imagination et créativité,
  - ✓ Intérêt pour le milieu aéronautique et connaissance des acteurs.
- Que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes sous le pilotage direct du Directeur du développement économique et tourisme ainsi qu'en étroite collaboration avec le Directeur Général des Services et du Directeur général adjoint des services techniques.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-014-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Les fonctions de Responsable de l'aérodrome sont donc importantes et s'inscrivent au cœur d'une stratégie de reconquête de l'attractivité aéronautique du territoire.

Ce poste est intégré au pôle développement économique de la communauté. Les missions principales s'articulent de la façon suivante :

1. **Mettre en œuvre le plan de développement de l'aérodrome approuvé par les élus en février 2024 :**

   - ✓ Prospecter les entreprises susceptibles de s'implanter sur l'aérodrome et dans la future pépinière aéronautique (livraison avril 2027),
   - ✓ S'assurer de la pertinence et de la viabilité des projets,
   - ✓ Assurer le suivi des projets dans l'ensemble de leurs aspects (foncier, financier, juridique, technique,...),
   - ✓ Mobiliser les partenaires essentiels à la concrétisation des projets (investisseurs, financeurs, réseau institutionnel, acteurs de proximité-DGA EM, ville de Biscarrosse, office de tourisme communautaire, musée de l'hydraviation, DSAC...),
   - ✓ Accompagner les entreprises dans leur développement,
   - ✓ Densifier le réseau partenarial, fédérer autour de la filière, représenter la communauté (réunions, salons),
   - ✓ Mener à bien les transactions foncières et immobilières avec l'Ecole Nationale d'Aviation Civile (ENAC),
   - ✓ Développer une nouvelle offre de restauration et d'hôtellerie en lien avec le développement attendu de l'aérodrome (prospection, transaction foncière et financière, suivi du projet jusqu'à livraison).

2. **Développer le quadrant aéronautique inscrit dans la future extension du parc d'activités de la Mountagnotte :**

   - ✓ Identifier les besoins,
   - ✓ Commercialiser en lien avec le concessionnaire,
   - ✓ Suivre les projets jusqu'à la livraison.

3. **Engager une réflexion sur le besoin en formations aéronautiques susceptibles de répondre aux enjeux et besoins des entreprises installées ou à installer sur le territoire :**

   - ✓ Associer les entreprises et acteurs de la formation,
   - ✓ Proposer un plan de déploiement,
   - ✓ Mener un travail sur l'information/orientation des jeunes.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-014-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

4. **S'impliquer dans la valorisation de la filière aéronautique des Grands Lacs :**

   - ✓ Participer à l'organisation de la fête de l'aviation organisée par la communauté tous les deux ans sur l'aérodrome,
   - ✓ Participer au Rassemblement International des Hydravions (RIH) organisé en alternance par la ville de Biscarrosse,
   - ✓ Être présent en général sur toute manifestation en lien avec l'aéronautique, spatial, défense,
   - ✓ Être force de proposition sur ces thématiques,
   - ✓ Communiquer et valoriser le territoire en tant que destination aéronautique (site internet, page Facebook, réédition de la plaquette de valorisation de l'aérodrome),
   - ✓ Se positionner en référent des utilisateurs potentiels de l'aérodrome (club aéromodélisme, rocketry challenge, etc...).

5. **Suivre ou piloter :**

   - ✓ La révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) sous le pilotage de l'Etat,
   - ✓ La réévaluation en cours du périmètre du Domaine Public aéronautique,
   - ✓ Le redécoupage parcellaire engagé dans le cadre du développement de l'aérodrome,
   - ✓ La réflexion sur l'optimisation des recettes et notamment de la redevance d'atterrissage (recouvrement, automatisation du processus),
   - ✓ Toute étude ou réflexion impactant l'aérodrome.

6. **Participer, en étroite collaboration avec le Pôle Travaux, à la vie technique et réglementaire de la plateforme (en remontant notamment les besoins et problématiques rencontrés par les usagers) :**

   - ✓ Aider à l'élaboration des programmes de travaux (réfection piste, construction pôle aéronautique, maintenance bâtiments,...),
   - ✓ Participer à l'évolution des documents réglementaires et des procédures aéronautiques (carte VAC, etc....), en lien avec le DGAST et les services de l'aviation civile.

7. **Assurer le lien avec les entreprises et associations basées, le village aéronautique :**

   - ✓ Répondre aux sollicitations diverses et assurer la mise en relation avec le bon interlocuteur,
   - ✓ Assurer la médiation nécessaire.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-014-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

8. **Assurer la bonne information des riverains :**

   - ✓ Tenir une réunion semestrielle d'information relative à l'avancée des projets,
   - ✓ Assurer le relationnel en continu avec l'association les représentant, notamment sur les signalements de non-respect du code de bonne conduite,
   - ✓ Participer à la commission consultative de l'environnement mise en place par l'Etat,
   - ✓ Mettre à jour le code de bonne conduite.

9. **Travailler en transversalité avec les services communautaires et instances aéronautiques :**

   - ✓ Organiser une réunion d'exploitation tous les 2 mois permettant d'échanger sur la vie de l'aérodrome dans une perspective d'information, de mobilisation, de prospective,
   - ✓ Organiser un conseil d'exploitation en présence des élus communautaires tous les 6 mois pour la prise de décisions stratégiques liées au développement de la plateforme,
   - ✓ Communiquer et travailler de concert avec le Service de Navigation Aérienne (SNA) et la Direction Générale de l'Aviation Civile sur les différents projets de développement de l'aérodrome ou de nouvelles règlementations s'imposant à la plateforme,
   - ✓ Participer aux commissions développement économique/tourisme, à la commission aérodrome,
   - ✓ Construire un relationnel étroit et de qualité avec les services techniques en charge de l'entretien de la plate-forme, l'équipe d'animation du futur pôle aéronautique, le service communication, le service achats publics/juridique ou le service finances.

- Qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),
- Qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),
- Que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 611 correspondant au 5ème échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'ingénieur ou de l'indice brut 567 correspondant au 5ème échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'attaché, emploi de catégorie hiérarchique A.
- Que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-014-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

- Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget annexe aérodrome 2025, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- Que Madame la présidente est chargée de procéder aux formalités de recrutement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- D'autoriser la Présidente à signer cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 11 février 2025.

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PARENTIS-EN-BORN

Document exécutoire à compter du : 20/02/2025
Transmis en Préfecture le : 20/02/2025
Affiché le :
à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-014-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025